

ARRÊTÉ N° 2022_263

AUTORISANT LE CHANGEMENT DE DIRECTION DU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF "CLUB BIBERON", SIS 36 BOULEVARD ORNANO, 93200 SAINT-DENIS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2111-1 à L. 2111-4, L2324-1 à 2324-4 et L. 2326-4 ;

Vu le code de la santé publique, nouvelle partie réglementaire, notamment les articles R2324-16 à R2324-50-4 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°83.1067 du 8 décembre 1983 relatif au transfert des compétences en matière d'action sociale et de santé ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2018 actualisant l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et précisant les diplômes et certifications dont les titulaires sont dispensés de suivre certaines heures de la formation obligatoire des assistants maternels ;

Vu l'arrêté du président du conseil général n°2011-773 du 2 novembre 2011 autorisant la création de l'établissement privé de multi-accueils collectifs « Club Biberon », 36 boulevard d'Ornano, 93200 Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n°2020-121 du 4 mars 2020 autorisant le retour à la capacité théorique, le changement de direction et de personnel du multi-accueil collectif « Club Biberon », 36 boulevard d'Ornano, 93200 Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-064 du 15 février 2021 autorisant le changement de direction du multi-accueil collectif « Club Biberon », sis 36 boulevard d'Ornano, 93200 Saint-Denis ;

Vu la liste du personnel transmis par la société « Club Biberon » ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n°2021-651 du 2 septembre 2021 donnant délégation de signature à M. Benjamin Voisin, directeur général adjoint des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - L'article 3 de l'arrêté du président du conseil départemental n° 2020-121 du 4 mars 2020 autorisant le retour à la capacité théorique, le changement de direction et de personnel du multi-accueil collectif « Club Biberon », 36 boulevard d'Ornano, 93200 Saint-Denis, est rédigé comme suit :

La direction de l'établissement est confiée à Mme Justine Schalck, éducatrice de jeunes enfants.

ARTICLE 2. - Les autres articles de l'arrêté n° 2020-121 du 4 mars 2020 restent inchangés.

ARTICLE 3. - L'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-064 du 15 février 2021 est abrogé.

ARTICLE 4. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 5. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs du Département*.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le